

C'est en nous appuyant sur les valeurs qu'énonce l'Arrêté du Conseil d'État du 14 novembre 2008 :

« Le projet d'une ligne à grande vitesse ne peut légalement être déclaré d'utilité publique que si les atteintes à la propriété privée, le coût financier et, éventuellement les inconvénients d'ordre social ou l'atteinte à d'autres intérêts publics qu'il comporte ne sont pas excessifs eu égard à l'intérêt qu'il présente. »

et sur l'Article 1 de la Charte de l'environnement :

« Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et favorable à la santé.
» que nous nous sommes unis pour lutter contre un projet inutile, destructeur et ruineux et qu'ensemble nous défendons les intérêts des habitants et de notre Pays d'Albret, en disant

NON aux nouvelles Lignes Grande Vitesse (LGV) OUI au TGV sur les lignes existantes modernisées